Informations de base

1995/2270(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Union européenne - Amérique latine : actualité et perspectives du renforcement du partenariat 1996-2000 **Subject** 6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	BERTENS Jan Willem (ELDR)	22/11/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	ESTEVAN BOLEA María Teresa (PPE)	16/01/1996
RELA Relations économiques extérieures	VALDIVIELSO DE CUÉ Jaime (PPE)	28/11/1995
TRAN Transports et tourisme		
DEVE Développement et coopération	AÑOVEROS TRIAS DE BES Julio (PPE)	24/11/1995

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1878	1995-10-31

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/10/1995	Publication du document de base non-législatif	COM(1995)0495	Résumé
31/10/1995	Débat au Conseil		

13/11/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/12/1996	Vote en commission		Résumé
18/12/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0416/1996	
15/01/1997	Débat en plénière		
16/01/1997	Fin de la procédure au Parlement		
03/02/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1995/2270(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/07205

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0416/1996 JO C 033 03.02.1997, p. 0022	18/12/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0013/1997 JO C 033 03.02.1997, p. 0059-0086	16/01/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1995)0495	23/10/1995	Résumé
Document de suivi	COM(1999)0105	09/03/1999	

Union européenne - Amérique latine : actualité et perspectives du renforcement du partenariat 1996-2000

1995/2270(COS) - 23/10/1995 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter une liste de propositions et d'axes prioritaires d'action visant à approfondir les relations de l'Union européenne avec l'Amérique latine à l'horizon 2000, en se basant sur un diagnostic des relations existantes et sur un bilan de la coopération pour la période 1991-1995. CONTENU : La communication de la Commission présente, dans son premier volet, l'intérêt stratégique de la Communauté à renforcer ses relations avec cette région du monde. Parmi les principaux facteurs qui plaident en faveur de ce rapprochement, on compte des facteurs historiques et culturels mais aussi

politiques et économiques (notamment, consolidation des institutions démocratiques, processus de pacification de conflits régionaux, amorce d'une croissance économique ouvrant des perspectives commerciales importantes pour l'UE et faisant de la région un pôle d'investissement potentiel, etc.). Dans son deuxième volet, la communication précise les progrès réalisés par cette région à la lumière des actions de coopération communautaires entreprises ces dernières années (période 1991-95) : aide humanitaire, développement rural, intégration régionale (soutien au Pacte andin et au MERCOSUR), appui au développement du secteur des pêches maritimes. Plus récemment, la coopération s'est concentrée sur des actions favorisant le développement soutenable et durable de l'Amérique latine et sur sa modernisation économique. Dans la majorité des cas, c'est l'approche régionale qui a été privilégiée (renforcement des relations UE/MERCOSUR et avec d'autres groupements régionaux). Dans son troisième volet, la Commission aborde les nouvelles pistes de partenariat de la Communauté avec l'Amérique latine. Parmi les stratégies à mettre en oeuvre, la Commission insiste en particulier sur : - le resserement des liens politiques, - le renforcement des actions dans les domaines du libre-échange et de l'intégration, - une coopération plus pertinente, plus flexible et mieux ciblée dans 3 directions prioritaires : .le soutien institutionnel et la consolidation des processus démocratiques (y compris politiques sectorielles telles qu'éducation, santé et développement rural), .la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, .le soutien aux réformes économiques et à l'amélioration de la compétitivité internationale (promotion du commerce extérieur, renforcement de la promotion industrielle). Parallèlement, pour chacun de ces axes prioritaires, 3 thèmes transversaux seront traités en priorité : la coopération et l'intégration régionales, l'éducation et la formation et la gestion des interdépendances Nord/Sud, notamment dans les secteurs de l'environnement, de l'énergie et de la drogue. Enfin, la communication aborde les moyens par lesquels cette coopération doit être mise en oeuvre. Elle insiste notamment sur le renforcement de l'efficacité des actions communautaires existantes avec une participation plus active des bénéficiaires (recherche de complémentarités ou de cofinancements avec les pays eux-mêmes), une meilleure coordination entre les actions menées par les Etats membres et l'Union, le renforcement de la coopération décentralisée et la concentration des actions dans des programmes horizontaux pluriannuels. Les actions communautaires devraient, quant à elles, être plusvisibles.

Union européenne - Amérique latine : actualité et perspectives du renforcement du partenariat 1996-2000

1995/2270(COS) - 16/01/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Jan-Willem BERTENS, le Parlement européen soutient la communication de la Commission européenne sur le renforcement du partenariat entre l'Union européenne et l'Amérique latine, mais estime que les propositions de la Commission sont "vagues et peu novatrices". Celle-ci manquent de "perspectives globales" et ne relèvent pas d'une PESC efficace. Notamment, en ce qui concerne la PESC et le dialogue politique, le Parlement plaide pour un nouveau "dialogue transatlantique" d'envergure en demandant au Conseil et à la Commission d'établir un programme d'action global précis et doté de crédits budgétaires suffisants. Demandant que l'Amérique latine soit considérée comme une zone géographique prioritaire pour l'Union, il propose que ce nouveau dialogue s'appuie sur un cadre ministériel de haut niveau à l'instar de ce qui existe déjà dans le cadre du Dialogue de San José. Paix, démocratie et respect des droits de l'homme en Amérique latine demeurent les vecteurs de toute action de l'Union dans cette zone. Mais il faut aller plus loin et impliquer la "société civile" en la faisant participer à la mise en oeuvre de cette coopération par la création de fora consultatifs. Autant d'éléments qui contribueront à combattre la pauvreté et les inégalités sociales qui risquent de provoquer de fortes explosions sociales. En ce qui concerne le commerce et l'intégration, il insiste fortement pour que la Commission inclue dans son programme d'action, une conception globale des relations contractuelles entre l'UE et cette région. Il soutient notamment la réalisation de progrès dans les secteurs du libre-échange et de l'intégration et demande que les futurs accords de coopération économique s'accompagnent de protocoles financiers comportant une augmentation plus substantielle des ressources et impliquant une ouverture négociée et réciproque des marchés, sans distinction. A cet égard, il demande à la Commission de présenter, avant l'adoption des nouvelles perspectives financières de l'an 2000, un rapport évaluant les crédits budgétaires et les prêts nécessaires pour garantir un soutien adéquat au partenariat UE-Amérique latine. Parallèlement, il demande un rapport annuel sur les progrès effectués dans l'élimination des obstacles aux échanges entre ces 2 parties. En ce qui concerne spécifiquement la coopération, le PE estime que la dotation budgétaire 1996-2000 est insuffisante et demande à la Commission d'utiliser les fonds disponibles en accordant la priorité aux pays les plus pauvres. Tout en défendant les priorités et les thèmes retenus par la Commission dans sa communication, il souligne plus particulièrement l'importance de la lutte contre la drogue, véritable gangrène de ces pays, et demande un plus gros effort de la Communauté dans ce domaine. Par ailleurs, il souligne combien le "décolage" de ces pays est intimement lié au fardeau de leurs dettes. C'est pourquoi, il demande au Conseil d'envisager la possibilité d'appliquer des formules novatrices destinées à les réduire (conversion en projets d'environnement, de formation professionnelle, allègement fiscal...). Enfin, en matière de coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense, il demande à la fois à la Commission, au Conseil et aux Etats membres d'accroître leur coopération et leurdialogue en vue d'instaurer un climat de confiance mutuelle (notamment en matière de contrôle des armements). Il encourage tout particulièrement la signature d'accords de coopération dans ce domaine entre les différentes organisations dont les pays de l'Union et de l'Amérique latine sont membres.